

Développement

Lignes





Application des catégories de gestion  
aux aires protégées :  
lignes directrices pour les aires marines

© 2010 Pearson Education, Inc. All rights reserved. This publication is protected by copyright. Any unauthorized distribution, reproduction, or use of this work is prohibited. For more information, contact Pearson Education, Inc., 501 Boylston Street, Boston, MA 02116.

© 2010 Pearson Education, Inc. All rights reserved.

© 2010 Pearson Education, Inc. All rights reserved. This publication is protected by copyright. Any unauthorized distribution, reproduction, or use of this work is prohibited. For more information, contact Pearson Education, Inc., 501 Boylston Street, Boston, MA 02116.



A JE DE L' ICN

1. The first part of the text discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business or organization. The text also mentions that records should be kept in a secure and accessible location.

2. The second part of the text discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business or organization. The text also mentions that records should be kept in a secure and accessible location.

3. The third part of the text discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business or organization. The text also mentions that records should be kept in a secure and accessible location.

---

---



Le présent document est une traduction de la version française de la Convention de Ramsar sur les zones humides, telle qu'elle a été adoptée le 2 octobre 1971 à Ramsar, en Iran. La version française est la version officielle de la Convention.

Le présent document est une traduction de la version française de la Convention de Ramsar sur les zones humides, telle qu'elle a été adoptée le 2 octobre 1971 à Ramsar, en Iran. La version française est la version officielle de la Convention.

#### Lignes directrices 1998

Les zones humides sont des écosystèmes qui jouent un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité et dans la fourniture de services écosystémiques. Elles sont également des lieux de culture et de récréation importants pour les communautés humaines.

**« Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».**



*Handwritten text block*

- Handwritten bullet point 1*
- Handwritten bullet point 2*
- Handwritten bullet point 3*
- Handwritten bullet point 4*

## 1.1 Pourquoi un supplément aux lignes directrices pour les AMP est-il nécessaire ?

Le présent document est un supplément aux [Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées](#) de l'année 2008. Il vise à clarifier les exigences de gestion des AMP et à fournir des conseils pratiques pour leur mise en œuvre. Ce supplément est basé sur les recommandations de l'ICIMAP de l'année 2008.

Le présent document est un supplément aux [Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées](#) de l'année 2008. Il vise à clarifier les exigences de gestion des AMP et à fournir des conseils pratiques pour leur mise en œuvre. Ce supplément est basé sur les recommandations de l'ICIMAP de l'année 2008.

## 2. Qu'est-ce qu'une Aire Marine Protégée ?

### 2.1 Définition d'une Aire Marine Protégée

« Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

[Lignes directrices de 2008](#)

« Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

« Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

« Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Termes	Explication fournie dans les <i>Lignes directrices de 2008</i>	Analyse et exemple d'application au domaine marin
<b>Reconnu</b>	<i>Implique que la protection peut inclure toute une gamme de types de gouvernance déclarés par la population ou connus d'une manière ou d'une autre (en particulier par la base de données mondiale des aires protégées – World</i>	<b>Exemple :</b> Le gouvernement Canadien et le Conseil de la nation Haida cogèrent la réserve du <a href="#">Parc national Gwaii Haanas</a> , le



## 2.2 Principes associés à l'utilisation de la définition d'une aire protégée et des catégories de l'UICN

*Lignes directrices de 2008* (Annexe 2, page 12), paragraphes 10-12 (en italique dans le document original).

- *La conservation de la nature sera la priorité ;*
- *Le choix de la catégorie devrait se fonder sur l(es) objectif(s) premier(s) déclaré(s) pour chaque aire protégée ou zone juridiquement définie au sein d'une aire protégée ;*
- *Le choix de la catégorie devrait se fonder sur l(es) objectif(s) premier(s) déclaré(s) pour chaque aire protégée ou zone juridiquement définie au sein d'une aire protégée ;*
- *Le choix de la catégorie devrait se fonder sur l(es) objectif(s) premier(s) déclaré(s) pour chaque aire protégée ou zone juridiquement définie au sein d'une aire protégée ;*

Le rôle des pêcheurs professionnels est de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition des populations, tout en préservant les écosystèmes marins et les ressources halieutiques.

Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.

Le rôle des pêcheurs professionnels est de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition des populations, tout en préservant les écosystèmes marins et les ressources halieutiques.

- Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.
- Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.
- Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.
- Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.
- Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.
- Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.
- Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.
- Les pêcheurs professionnels jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur de la pêche, de la capture à la transformation et à la distribution.

### 2.3.1. Aires de gestion des pêches

Les aires de gestion des pêches sont des zones géographiques délimitées où des mesures de gestion sont mises en œuvre pour assurer la durabilité des ressources halieutiques.

Les aires de gestion des pêches sont des zones géographiques délimitées où des mesures de gestion sont mises en œuvre pour assurer la durabilité des ressources halieutiques.

- Les aires de gestion des pêches sont des zones géographiques délimitées où des mesures de gestion sont mises en œuvre pour assurer la durabilité des ressources halieutiques.
- Les aires de gestion des pêches sont des zones géographiques délimitées où des mesures de gestion sont mises en œuvre pour assurer la durabilité des ressources halieutiques.
- Les aires de gestion des pêches sont des zones géographiques délimitées où des mesures de gestion sont mises en œuvre pour assurer la durabilité des ressources halieutiques.





# 4. Catégories de gestion des aires protégées de l’UICN appliquées aux AMP

## Lignes directrices de 2008

Les AMP sont des zones géographiques désignées et gérées pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques, et pour promouvoir la conservation de la nature et le bien-être des communautés locales.

Les AMP sont des zones géographiques désignées et gérées pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques, et pour promouvoir la conservation de la nature et le bien-être des communautés locales.

Les AMP sont des zones géographiques désignées et gérées pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques, et pour promouvoir la conservation de la nature et le bien-être des communautés locales.

A

Les AMP sont des zones géographiques désignées et gérées pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques, et pour promouvoir la conservation de la nature et le bien-être des communautés locales.

### Catégorie Ia

Les AMP de catégorie Ia sont des zones géographiques désignées et gérées pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques, et pour promouvoir la conservation de la nature et le bien-être des communautés locales.

- Conserver les écosystèmes exceptionnels au niveau régional, national ou mondial (y compris les espèces) et les caractéristiques géographiques remarquables, les sites géologiques et les sites culturels et spirituels associés à la nature.

A

- Conserver les écosystèmes, les espèces et les caractéristiques de la géodiversité remarquables, les sites géologiques et les sites culturels et spirituels associés à la nature.
- Conserver des milieux naturels exemplaires à des fins d'études scientifiques, éducatives, récréatives ou pour d'autres raisons.
- Réduire au minimum les perturbations en planifiant et en menant avec soin les activités humaines.
- Conserver les valeurs culturelles et spirituelles associées à la nature.

A & I A    A & I A    A A    A A

Le conseil de la réserve marine de \_\_\_\_\_ a été créé en vertu de la Loi sur les réserves marines de 1986. Le conseil a pour mandat de protéger et de gérer la réserve marine de \_\_\_\_\_.

- Les onze réserves marines qui se trouvent au sein du sanctuaire marin de \_\_\_\_\_.

A

- La réserve marine du Commonwealth de \_\_\_\_\_.

**Catégorie Ib**

Le conseil de la réserve marine de \_\_\_\_\_ a été créé en vertu de la Loi sur les réserves marines de 1986. Le conseil a pour mandat de protéger et de gérer la réserve marine de \_\_\_\_\_.

- Protéger à long terme l'intégrité écologique d'aires naturelles qui n'ont pas subi de perturbations significatives.

A

- Prévoir l'accès du public à un rythme et d'une façon tels qu'il préservera l'intégrité écologique de la réserve.
- Permettre aux communautés autochtones de conserver leur style de vie traditionnel.
- Protéger les valeurs culturelles et spirituelles et les avantages non matériels.
- Permettre les activités scientifiques et éducatives peu invasives qui ont un impact minimal sur l'intégrité écologique de la réserve.

► [c^•A|^|æcâç^•AéA|q~câjâ•æcâ [ }Aâ^A|æA&æc... \* [ îâ^Aqâ

- Dans les *Lignes directrices de 2008* \_\_\_\_\_

Le conseil de la réserve marine de \_\_\_\_\_ a été créé en vertu de la Loi sur les réserves marines de 1986. Le conseil a pour mandat de protéger et de gérer la réserve marine de \_\_\_\_\_.

Le conseil de la réserve marine de \_\_\_\_\_ a été créé en vertu de la Loi sur les réserves marines de 1986. Le conseil a pour mandat de protéger et de gérer la réserve marine de \_\_\_\_\_.

- Tout comme pour la catégorie Ia, tout prélèvement d'espèces marines est interdit.

Exemples :

A

- Le \_\_\_\_\_, qui protège \_\_\_\_\_ % de l'aire de la réserve marine de \_\_\_\_\_.

A

- Le parc national et la réserve de \_\_\_\_\_.

**Catégorie II**

Le conseil de la réserve marine de \_\_\_\_\_ a été créé en vertu de la Loi sur les réserves marines de 1986. Le conseil a pour mandat de protéger et de gérer la réserve marine de \_\_\_\_\_.

- Protéger la biodiversité naturelle de même que la structure écologique.

A

- Gérer l'aire de façon à perpétuer, dans un état aussi naturel que possible.
- Maintenir des populations viables et écologiquement fonctionnelles.
- Contribuer en particulier à la conservation d'espèces occupant de grands territoires.

- Gérer la fréquentation et les visites d'ordre spirituel, éducatif, culturel
- Prendre en compte les besoins des populations autochtones et des communautés locales
- Contribuer à l'économie locale par le tourisme

[ c^•Á|^\|æcâç^•ÁeÁ|q~câ|ã•æcâ [ }Áã^Á|æÁ&æc... \* [ |ã^ÁQQ

- Les aires de la catégorie II doivent être gérées pour « la protection de... »
- Le prélèvement (de matériel mort ou vivant) n'est pas compatible

Exemples :

A

- En Corée du Sud, le 10,5% de la superficie est protégée
- Victoria, en Australie possède un réseau de 100 zones protégées

A

- Les zones du Parc national marin (connues sous le nom de Zone

### Categorie III

... (text describing Category III criteria)

- Protéger des éléments naturels remarquables la biodiversité qui leur est

A

- Assurer la protection de la biodiversité de paysages et de paysages marins
- Assurer la protection de sites naturels spécifiques dotés de valeurs spirituelles
- Conserver les valeurs traditionnelles et culturelles d'un site

[ c^•Á|^\|æcâç^•ÁeÁ|q~câ|ã•æcâ [ }Áã^Á|æÁ&æc... \* [ |ã^ÁQQ

- ... (text describing Category III criteria)
- ... (text describing Category III criteria)
- ... (text describing Category III criteria)

Exemples :

( - )- ( )- . ( ) ( ) ( )

\_\_\_\_\_

11 ... (text describing footnote)

**Categorie IV**

---

*Handwritten text in a cursive script, likely a list or description of items.*

- Protéger les écosystèmes et utiliser durablement les ressources naturelles  
Protéger les écosystèmes et utiliser durablement les ressources naturelles.

## Catégorie VI

Les sites de la catégorie VI sont destinés à protéger les écosystèmes et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Les sites de cette catégorie sont destinés à protéger les écosystèmes et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles.

- *Protéger les écosystèmes et utiliser durablement les ressources naturelles*  
Protéger les écosystèmes et utiliser durablement les ressources naturelles.

### A

- *Encourager une utilisation légère et durable des ressources naturelles en*  
encourager une utilisation légère et durable des ressources naturelles.
- *Quand c'est pertinent, encourager les bénéfices sociaux et économiques*  
Quand c'est pertinent, encourager les bénéfices sociaux et économiques.
- *Faciliter la*

## 5.1 Application d'une catégorie à toute une AMP

Les dépenses de la catégorie des dépenses de personnel sont affectées à l'ensemble des ateliers de la manière suivante : atelier 1 : 20 %, atelier 2 : 30 %, atelier 3 : 50 %.

Les dépenses de la catégorie des dépenses de matériel sont affectées à l'ensemble des ateliers de la manière suivante : atelier 1 : 10 %, atelier 2 : 20 %, atelier 3 : 70 %.

Les dépenses de la catégorie des dépenses de fournitures sont affectées à l'ensemble des ateliers de la manière suivante : atelier 1 : 10 %, atelier 2 : 20 %, atelier 3 : 70 %.

Nom de la zone	Catégorie équivalente de l'UICN	Objectifs	Surface en km <sup>2</sup>	% du PMGBC
<b>Zone préservée</b>	Ia	Assurer la préservation de l'intégrité naturelle et des valeurs du Parc marin, généralement hors de toute activité humaine.	710	<1
<b>Zone scientifique de recherche</b>	Ia	(a) Assurer la préservation de l'intégrité naturelle et des valeurs du Parc marin, où les prélèvements ne sont généralement pas autorisés ; et (b) conformément à l'objectif mentionné dans le paragraphe (a), assurer la possibilité aux scientifiques d'entreprendre des recherches dans des zones relativement paisibles.	155	<1
<b>Iles du Commonwealth</b>	II	(a) assurer la conservation des aires du Parc marin au-dessus de la laisse de haute mer ; et (b) assurer la possibilité au Commonwealth d'utiliser cette zone ; et (c) conformément à l'objectif mentionné dans le paragraphe (a) assurer les aménagements et leur utilisation compatible avec les valeurs de l'aire.	185	<1
<b>Zone du Parc national marin</b>	II	(a) Assurer la préservation de l'intégrité naturelle et des valeurs du Parc marin, où les prélèvements ne sont généralement pas autorisés ; et (b) conformément à l'objectif mentionné dans le paragraphe (a) assurer la possibilité d'entreprendre certaines activités, y compris la présentation des valeurs du Parc marin dans des zones relativement paisibles.	114530	33
<b>Zone tampon</b>	IV	(a) Assurer la préservation de l'intégrité naturelle et des valeurs du Parc marin, où les prélèvements ne sont généralement pas autorisés ; et (b) conformément à l'objectif mentionné dans le paragraphe (a) assurer la possibilité : (i) d'entreprendre certaines activités, y compris la présentation des valeurs du Parc marin dans des zones relativement paisibles (ii) de pêcher les espèces pélagiques à la traîne.	9880	3
<b>Zone de conservation du parc</b>	IV	(a) assurer la conservation des aires du Parc marin ; et (b) conformément à l'objectif mentionné dans le paragraphe (a) assurer la possibilité d'utiliser la zone de manière raisonnable, y compris pour des activités de loisir et de prélèvement limité.	5160	2
<b>Zone de protection de l'habitat</b>	VI	(a) assurer la conservation des aires du Parc marin à travers la protection et la gestion d'habitats sensibles, généralement à l'abri de toute activité qui pourrait causer des dégâts ; et (b) conformément à l'objectif mentionné dans le paragraphe (a), assurer la possibilité d'utiliser la zone de façon raisonnable.	97250	28
<b>Zone à usage général</b>	VI	assurer la conservation des aires du Parc marin tout en permettant une utilisation raisonnable.	116530	34
<b>Total</b>			<b>344400</b>	<b>100</b>

... (faint text) ...

### 5.5 Zonage vertical

... (faint text) ...

... (faint text) ...

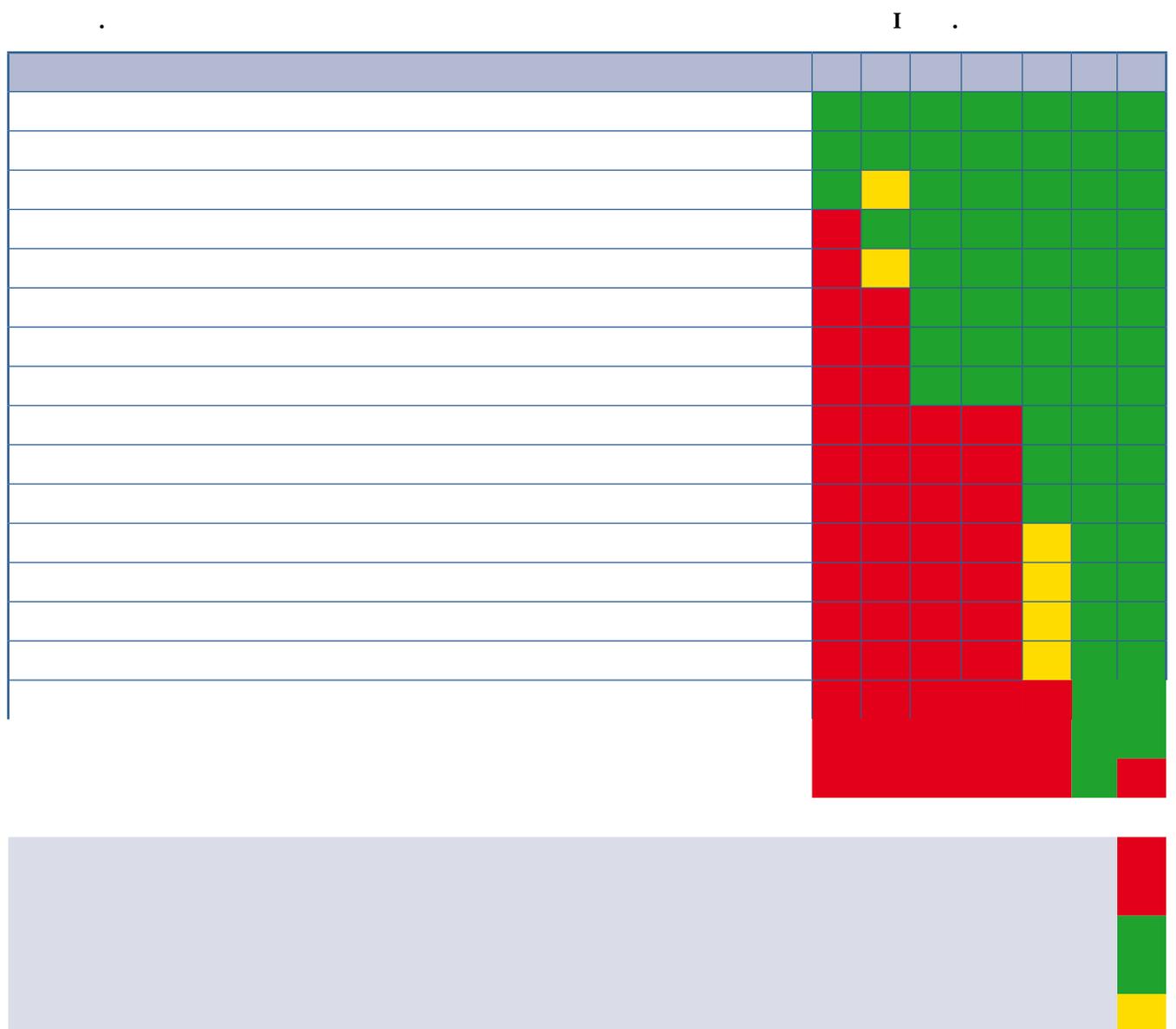
... (faint text) ...

... (faint text) ...

## 6. Relation entre les catégories et les différentes activités

Le tableau ci-dessous illustre la relation entre les catégories et les différentes activités. Les données sont présentées sous forme de diagramme à blocs.

Le tableau ci-dessous illustre la relation entre les catégories et les différentes activités. Les données sont présentées sous forme de diagramme à blocs.





## 6.2 Exploitation minière (y compris le pétrole, le gaz et la majeure partie du sable et du gravier)

Le secteur de l'exploitation minière a connu une croissance remarquable au cours des dernières années, en particulier dans le secteur du pétrole et du gaz. Cette croissance est due à la demande croissante de ces ressources, en particulier dans les pays en développement. Le secteur du sable et du gravier a également connu une croissance importante, en particulier dans les pays en développement, en raison de la demande croissante de ces matériaux de construction.

Le secteur de l'exploitation minière a connu une croissance remarquable au cours des dernières années, en particulier dans le secteur du pétrole et du gaz. Cette croissance est due à la demande croissante de ces ressources, en particulier dans les pays en développement. Le secteur du sable et du gravier a également connu une croissance importante, en particulier dans les pays en développement, en raison de la demande croissante de ces matériaux de construction.



... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..

... ..

---

**Catégorie Ia :**

A I

- La protection d'exemples représentatifs des écosystèmes marins, de
- La protection de processus écosystémiques, d'habitats et d'espèces
- la création d'aires protégées





